



## AVIS PUBLIC – RÈGLEMENT N° 2020-231

---

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :

#### **PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'INCLURE L'USAGE INDUSTRIE LÉGÈRE AUX ZONES M-1 ET M-2**

---

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage de la municipalité.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution n° 2020-03-090 à sa séance ordinaire du 10 mars 2020, du projet de règlement n° 2020-231 intitulé **PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-231 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2006-90 AFIN D'INCLURE L'USAGE INDUSTRIE LÉGÈRE AUX ZONES M-1 ET M-2**, tiendra une assemblée publique de consultation le 7 avril 2020 à compter de 19 h dans la salle du Conseil située au 212, rue La Salle, 2<sup>e</sup> étage, Saint-Ludger, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE le projet vise inclure les modifications suivantes :

- Autoriser l'usage Industrie légère aux zones M-1 et M-2.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire ou un conseiller désigné par le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Ludger, ce 12 mars 2020

---

JULIE LÉTOURNEAU  
Directrice générale / secrétaire-trésorière